

La section syndicale SNFOLC, les personnels syndiqués et non syndiqués du collège Jean Giono.

A l'attention de M.Beignier, Recteur de

l'Académie d'Aix-Marseille.

Marseille, le 16 Février 2021.

Monsieur le Recteur,

La section syndicale SNFOLC du collège Jean Giono et les personnels enseignants et non-enseignants réunis ce jour ont été informés que les élèves des lycées Diderot, Lurçat et les Remparts à Marseille ont obtenu la note zéro aux épreuves E3C de l'année scolaire 2019-2020 alors que, par la grève et la mobilisation, personnels et élèves s'engageaient dans la défense du baccalauréat comme examen national et 1^{er} grade universitaire.

Modifiées à la rentrée 2020 par monsieur le Ministre, ces épreuves sont aujourd'hui annulées et transformées en contrôle continu « en raison du contexte sanitaire » : ces modalités différentes d'une année scolaire à l'autre n'instaurent-elles pas un manque d'équité et de justice envers les élèves ? Dans ces conditions aléatoires, ne pas lever le zéro, relèverait d'une autre volonté, celle de sanctionner *quoi qu'il en coûte* les jeunes qui ont exprimé leur désaccord.

La lettre que Monsieur le Proviseur vie scolaire a adressé aux familles invitant les élèves à « trouver les ressources pour réussir leurs examens et leurs études » sonne comme une fin de non-recevoir ; c'est aussi une provocation et une forme de mépris à l'égard des familles et de leurs enfants. Mais de quelles ressources disposeraient les lycéens aujourd'hui alors qu'ils ne peuvent être présents qu'un cours sur deux au lycée, que des pans entiers du programme ne peuvent être traités ? Privés d'une scolarité normale en raison du contexte sanitaire, quelles ressources peuvent-ils puiser en eux pour faire face à l'algorithme de Parcoursup et à un avenir d'études incertain ? Aujourd'hui, nos élèves, la jeunesse de ce pays, ont besoin de recevoir un message rassurant de la part de notre institution, un message de confiance, si ce mot a gardé tout son sens ; elle a besoin aussi pour exister, d'être reconnue.

Monsieur le Recteur, afin que les élèves des trois lycées mentionnés ne soient pas victimes d'une double peine, la majorité des enseignants réunis ce jour vous demandent solennellement d'annuler la note 0.

Nous vous prions, M. le Recteur, en l'assurance de notre considération respectueuse.

La section SNFOLC et les enseignants réunis ce jour, Collège Jean Giono.

